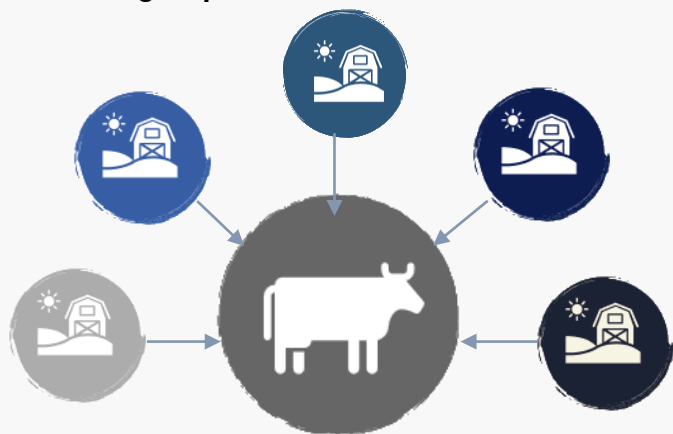


Les veaux dans l'Air du temps

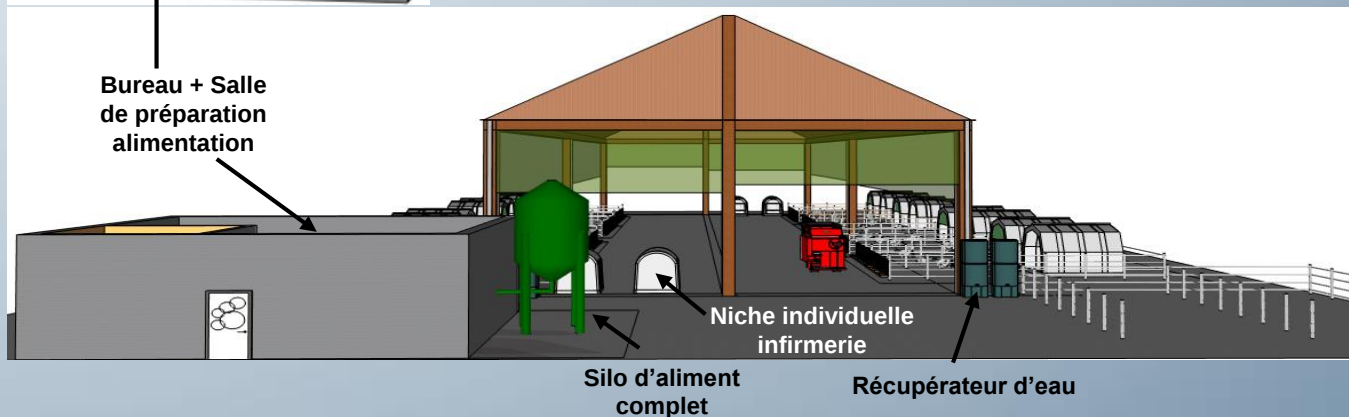
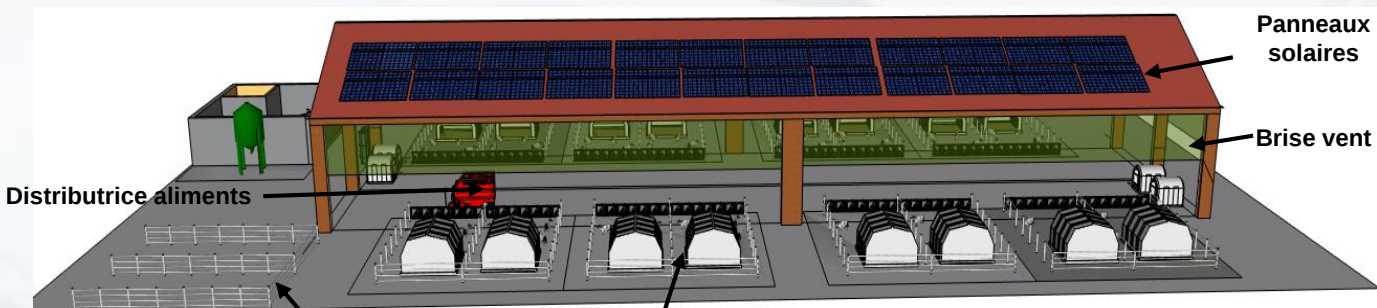
1 regroupement de 5 éleveurs laitiers



Ferme d'engraissement
collective

Un bâtiment d'engraissement
inscrit dans une démarche
durable

Valorisation sous forme
d'un label



Fonctionnement du système :

- Site de production détenu par 5 éleveurs
- Capacité d'accueil du site : 100 veaux
- Chaque éleveur fourni 25 veaux tous les 5 mois (lots différents) et le lait afin de les nourrir.
- Proximité obligatoire entre les éleveurs et le site d'engraissement des veaux (environ 25 km)
- Répartition des veaux dans des cases de 8 à 9 places.
- Engraissement des veaux jusqu'à 8 mois et abattage par lots de 25 veaux.
- Création d'un Label pour valoriser la viande de veaux et ajouter une plus-value pour les éleveurs.

Mode de production :

- Veaux élevés sur paille et en plein air : meilleure image de la filière.
- Mise en place d'igloos pour protéger les veaux et leur offrir un espace de repos : réduction du budget de construction du bâtiment.



La ferme d'engraissement comportera des panneaux solaires pour la production d'électricité, et d'un récupérateur d'eau de pluie. La ferme collective comprendra également un digesteur qui permettra de valoriser les biodéchets produits et de créer de la chaleur et de l'électricité.



Alimentation lactée et solide

Une alimentation à base de **lait entier** sera intégrée dans la ferme afin de limiter les intrants. Le lait sera issu des éleveurs du groupement fournissant les veaux ; le lait leur serait acheté à un prix supérieur au marché. Les veaux seront nourris au lait entier dès les premiers jours sur leur élevage pour faciliter la transition entre les élevages. Les veaux recevront environ **1500L** de lait pendant la durée d'engraissement avec une quantité qui augmentera. Au début, la buvée sera comprise entre 3 et 5 litres par jour et par veau, et se terminera aux alentours de 12 litres par jour et par veau à la fin de l'engraissement. La distribution de lait sera faite par un **taxilait** pour s'assurer et contrôler visuellement que chaque veau ait bu une quantité suffisante de lait. De part ce système, le lait sera toujours distribué à température adéquate, c'est-à-dire 40 °C environ. De plus, pour des raisons logistiques (laits issus de plusieurs élevages), l'utilisation d'un taxilait sera plus optimale et plus économique.

L'alimentation des veaux sera complétée par un **aliment concentré** et équilibré afin d'éviter tous types de carences et de troubles digestifs et métaboliques, qui sera acheté à une coopérative d'aliments. Cet aliment sera à base de **maïs grain et de tourteaux de soja**, afin de couvrir les besoins des veaux en énergie et en protéines. En moyenne, un veau de boucherie va consommer entre **100 et 160 kg** d'aliment solide selon son type racial (race laitière ou mixte). Les animaux ont à leur disposition du concentré ainsi que de la **paille**. Les quantités sont évolutives en fonction du stade de vie de l'animal. Une très faible quantité est donnée au début pour pouvoir habituer les animaux à de l'aliment solide. Puis, par la suite, cette même quantité augmente jusqu'à la fin de l'engraissement. De plus, nous utilisons **l'incorporation de paille**, environ 5% dans leur alimentation solide pour favoriser la rumination et le **confort digestif** des veaux. Chaque veau a accès à l'eau à volonté et à des pierres à sel pour l'apport minéral.



Santé bien-être animal et éleveur

L'élevage considéré respectera les directives européennes et 98/58/CE et 97/2/CE du Conseil du 20 janvier 1997 sur l'isolement des veaux. Ces derniers seront regroupés par **8 ou 9** au sein d'une **case collective** de 22,5 m², soit **2,5 m² par tête** (pour des veaux allant de 150 à 160kg). De plus, selon la directive 2008/119/CE, les veaux pourront « disposer d'un espace suffisant pour **faire de l'exercice**, avoir des **contacts** avec d'autres bovins et effectuer des **mouvements normaux** en **position debout ou couchée** ». Le sol utilisé sera des **tapis caoutchoutés anti-dérapants**, assurant une **stabilité** permettant la sécurité des veaux, et faciles à nettoyer. En outre, l'élevage de veaux de boucherie privilégiera les **huiles essentielles** comme alternatives aux antibiotiques et des **traitements préventifs** à base de **plantes** pourront être utilisés. L'élevage s'assurera d'un **transport optimisé** de ces pensionnaires, notamment en améliorant les équipements des camions et en diminuant le trajet à l'abattoir. Afin d'améliorer le **bien-être animal** mais aussi le **bien-être de l'éleveur**, des heures de formations BEA et de conseils aux éleveurs seront organisées au sein du site. De plus, pour le confort de travail de l'éleveur, le bâtiment lui procurera un abri en cas d'intempéries.

